

Arrêté du 16 Moharram 1423 correspondant au 30 mars 2002 fixant la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de la direction générale des impôts.

Par arrêté du 16 Moharram 1423 correspondant au 30 mars 2002, sont déclarés représentants de l'administration et du personnel aux commissions paritaires des corps des fonctionnaires de la direction générale des impôts, les fonctionnaires dont les noms figurent au tableau suivant :

CORPS	REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
Inspecteur général des impôts Inspecteur central des impôts Inspecteur principal des impôts Administrateur principal Administrateur Traducteur-interprète Documentaliste archiviste	KRACHE Mohamed Lahcène MANSOUR Mohamed Salah GUIDOUCHE Mohamed SAIDANI Mohamed	MATSA Lounès BOUIKNI Kamel Eddine ABID Rabah ZIKARA Mustapha	BOUARABA Youcef ZOUAOUI Leila GUERBI Madani BELMAHDI Abbas	SAIDI Mohand AHMED Nadia GUEZLANE Achour DJILLALI Ali
Architecte Ingénieur principal en informatique Ingénieur d'Etat en informatique Ingénieur d'application en informatique Ingénieur d'Etat en laboratoire Ingénieur d'application de laboratoire	KRACHE Mohamed Lahcène MANSOUR Mohamed Salah RAOUYA Abderrahmane	SEBOUI Mohamed ISSAAD M'Hand OUKSEL Yahia	ALBANE Habiba AIT GOUGAM Salima BOUABBECHÉ Hayet	BOUSRI Malika ZIKARA Karima DERAMCHI Naïma
Inspecteur des impôts Assistant administratif principal Assistant administratif Technicien supérieur en informatique Technicien en informatique Technicien supérieur de laboratoire Technicien de laboratoire Technicien supérieur en bâtiment Comptable administratif principal Secrétaire principal de direction	KRACHE Mohamed Lahcène MANSOUR Mohamed Salah BOUYAHIAOUI Abderrahmane DRIF Mohamed	GHANEMI Arezki FELLAH Amar BENZINE Noureddine BOUHADEF Omar	ZEMAM Kamel NOUAR Benmiloud HOUANTI Tahar LAGHOUATI Hocine	SAFASAF Djamila MOHAND Kaci Moussa TRIDI Salim CHAKRAOUI Nawel
Contrôleur des impôts Agent de constatation Adjoint administratif Agent administratif Adjoint technique en informatique Agent technique en informatique Adjoint technique de laboratoire Comptable administratif Aide-comptable Secrétaire de direction	KRACHE Mohamed Lahcène MANSOUR Mohamed Salah HOUANTI Madjid	BELLOUZ Amar LASSOUAG Kamel AZIRA Zohir	ADJIMI Abderrahmane Aziz BENHENIA Nacéra OUADAH Mohamed	YAGOUB Redouane BOUMAZOUZA Djammel KHELASSI Mahfoud
Secrétaire sténo-dactylographe Secrétaire dactylographe Agent dactylographe Agent de bureau Conducteur auto "1ère catégorie" Conducteur auto "2ème catégorie" Ouvrier professionnel "1ère catégorie" Ouvrier professionnel "2ème catégorie" Ouvrier professionnel "3ème catégorie" Ouvrier professionnel "hors catégorie"	KRACHE Mohamed Lahcène MANSOUR Mohamed Salah BOUTHIBA Mustapha	NOUI Tahar ISSAAD M'Hand BENALI Brahim	BOUGUENANA Amar SAAL Abderrezak CHABAH Nadia	ALOUNE Lynda MAZIRA Lyès SELLAH Assia

Le directeur de l'administration des moyens ou, à défaut, son représentant assure la présidence de ces commissions.

La durée du mandat des membres élus est de trois (3) ans à compter de la date de signature du présent arrêté.